

FEUILLE DE ROUTE

Pour la conduite du processus de dialogue national

La présente feuille de route fait suite à l'initiative prise par le président de la République d'inviter les acteurs politique à prendre part à un dialogue ouvert. Cette invitation répond à une demande récurrente de la classe politique et de la société dans son ensemble. Elle est destinée à promouvoir un consensus national, loin des polarisations politiques et sociales qui minent la société et en hypothèquent la cohésion. Trop longtemps, en effet, les rapports politiques ont été dominés, au-delà de la concurrence normale, par des divergences profondes, non pas sur les choix proposés aux Mauritaniens, mais également sur les règles du jeu politique elles-mêmes. Cette situation est porteuse de risques pour la paix civile et la cohésion sociale, qu'il convient de désamorcer à travers un dialogue constructif et responsable qui permettrait de discuter des problèmes et de trouver des solutions fondées sur le débat entre les acteurs. Il s'agit d'une opportunité historique d'engager un débat politique d'envergure nationale, donnant l'occasion aux acteurs de participer à la formulation des réformes nécessaires pour préserver l'avenir du pays. L'initiative contribuera, par la même occasion, à renforcer la stabilité intérieure, dans un contexte régional lourd d'incertitudes.

L'objet de cette feuille de route est de faire une synthèse des attentes, suggestions et propositions exprimées par l'ensemble des parties prenantes consultées, tout au long de cette phase préliminaire, en réponse au questionnaire qui leur avait été adressé. Cette phase préliminaire, jusque-là inédite en Mauritanie, a permis d'associer l'ensemble des acteurs à la définition de l'ordre du jour, de la méthodologie et de l'approche à suivre. A ce titre, il a été demandé à ces derniers d'exprimer leurs attentes et suggestions par rapport aux 5 questions suivantes:

1. Objectifs/résultats attendus du dialogue ;
2. Thèmes et questions prioritaires à discuter ;
3. Identification des participants pouvant contribuer au processus ;
4. Méthodologie à suivre pour la conduite des sessions de dialogue ;
5. Garanties et mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

La méthodologie retenue pour conduire cette phase préliminaire a été de recueillir les propositions et les suggestions des acteurs et parties prenantes, indépendamment de leur poids politique ou social. Les données recueillies à travers le questionnaire ont été traitées et exploitées de manière à faire ressortir les propositions faisant l'objet de consensus.

Le dépouillement a été effectué dans le strict respect des réponses formulées par les acteurs, à travers des recoupements, des comparaisons et la reformulation éventuelle de certaines propositions, tout en restant fidèle à l'esprit et à la lettre des réponses. L'apport de la Coordination du dialogue s'est limité à émettre des constats, à partir des propositions formulées par les acteurs, sur la base desquels des déductions ont été faites et traitées de manière objective et avec toute la distanciation intellectuelle requise.

A ce stade, le dépouillement des réponses a permis de dégager les tendances suivantes :

I. PREMIERE QUESTION : OBJECTIFS ET ATTENTES DU DIALOGUE

La plupart des acteurs suggèrent d'assigner au dialogue les objectifs suivants :

- Renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale.
- Améliorer la qualité du système de gouvernance.
- Améliorer le système démocratique.

II. DEUXIEME QUESTION : THEMES A DISCUTER

Une majorité des parties prenantes consultées propose de traiter les questions ci-après :

- L'esclavage, ses pratiques et ses survivances.
- Le passif humanitaire.
- La réforme foncière.

- L'habilitation des catégories vulnérables et l'égalité des chances.
- La promotion de la diversité culturelle.
- La révision du cadre démocratique et électoral.
- La bonne gouvernance et, plus particulièrement la lutte contre la corruption et la promotion de l'intégrité, la rationalisation des dépenses publiques et la modernisation de l'administration, l'amélioration du climat des affaires.
- L'éducation nationale.
- Le système de santé.
- La réforme du système judiciaire.

III. TROISIEME QUESTION : PARTICIPANTS A CONVIER

Les acteurs proposent d'inviter les catégories suivantes à prendre part au processus de dialogue:

- Les partis politiques légalement reconnus.
- Les partis en instance de reconnaissance.
- Les anciens candidats aux élections présidentielles.
- Les organisations de la société civile, y inclus les associations et réseaux de femmes et de jeunes.
- Les personnalités indépendantes ayant une valeur ajoutée à apporter au processus.
- Les représentants de la diaspora mauritanienne.

IV. QUATRIEME QUESTION : METHODOLOGIE A SUIVRE

Les réponses suggèrent la démarche ci-après :

- Adoption d'une feuille de route consensuelle pour le processus.
- Mise en place d'une commission de pilotage du processus, associant l'ensemble des acteurs.
- Organisation des débats sous forme d'ateliers sur la base des thèmes retenus.
- Désignation d'une équipe de modérateurs pour diriger les ateliers/discussions thématiques.
- Identification de facilitateurs pour appuyer le processus, rapprocher les points de vue et aider à construire le consensus.
- Identification des rapporteurs par thème.
- Adoption des recommandations par voie de consensus.
- Organisation d'Assises Nationales du dialogue sous le patronage du président de la République.

V. CINQUIEME QUESTION : GARANTIES DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Les acteurs consultés proposent plusieurs types de 'garanties' pour s'assurer que les recommandations/conclusions du processus seront effectivement mises en œuvre. Celles-ci incluent, notamment :

- Un engagement solennel du président de la République à mettre en œuvre les recommandations du dialogue.
- L'approbation formelle et solennelle par les participants des conclusions du dialogue comme des engagements contraignants et solidaires pour tous.
- La signature conjointe et solennelle par les participants d'une déclaration d'entente nationale les engageant à tout mettre en œuvre pour appliquer les recommandations du processus.
- La mise en place consensuelle d'une institution ou d'un mécanisme dédié au suivi de la mise en œuvre des conclusions du dialogue.
- L'élaboration d'un chronogramme précis et contraignant pour la mise en œuvre des conclusions.
- La publication et la dissémination des rapports, des recommandations et documents finaux des Assises auprès de l'opinion nationale.
- La médiatisation des sessions du dialogue, le cas échéant à travers leur retransmission via des supports audio-visuels.

VI. PROCESSUS DU DIALOGUE

Sur la base de l'exploitation des réponses des parties prenantes au questionnaire, le processus de dialogue pourrait s'articuler autour des quatre (4) phases ci-après :

Phase 1 : Préparation du dialogue

- a. *Cérémonie inaugurale et discours d'ouverture du Président de la République et fixation de la date de démarrage officiel du Dialogue.*
- b. *Mise en place du dispositif organisationnel du Dialogue :* Cette étape serait d'une durée approximative de trente (30) jours et comprendrait les activités suivantes:
 - Mise en place d'un mécanisme de supervision du dialogue.
 - Formation de groupes de discussions et établissement des listes des participants par thème.
 - Sélection des modérateurs et des rapporteurs par thème.
 - Préparation de notes de cadrage technique pour introduire les ateliers.
 - Choix des lieux des ateliers et fixation des modalités d'organisation et de gestion des débats.
 - Sécurisation des débats par le filtrage des entrées et par la distribution de badges au nom de chaque participant et par thème.
 - Disponibilisation de la logistique récréative.
 - Fixation des horaires pour les débats.
 - Sensibilisation en amont des participants sur le code de bonne conduite et sur les modalités d'organisation des débats.

Phase 2: Organisation de débats et discussions :

Cette étape serait d'une durée approximative de trente (30) jours et comprendrait les activités suivantes:

- Organisation des débats sous forme d'ateliers, animés par des facilitateurs, sur la base des thèmes retenus.
- Désignation, en cas d'impasse, d'un Comité des arbitrages pour aider à traiter les points de blocage éventuels.
- Adoption des recommandations par consensus, à l'issue de chaque atelier thématique.
- Elaboration des projets de résolutions et de recommandations sur chacun des thèmes à soumettre aux Assises Nationales du Dialogue.

Phase 3: Assises nationales :

Cette étape serait d'une durée approximative de trois (3) jours et comprendrait les activités suivantes:

- Organisation des Assises Nationales du dialogue sous le haut patronage du Chef de l'Etat.
- Cérémonie d'ouverture plénière.
- Présentation pendant les ateliers thématiques des amendements et validation des recommandations lors de la phase 2.
- Cérémonie de clôture et adoption en plénière des résolutions et recommandations

Phase 4 : Mise en œuvre et suivi des recommandations :

Cette étape aurait une durée ouverte et comprendrait les activités suivantes:

- Engagement du président de la République d'exécuter les recommandations du Dialogue.
- Mise en place d'une institution consensuelle chargée du suivi de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue National.
- Nomination des membres de l'institution ou du mécanisme de suivi du dialogue.
- Définition des termes de référence/mission du mécanisme, y compris la périodicité des réunions et les modalités de fonctionnement.
- Mise en place d'un secrétariat technique d'appui au mécanisme de suivi.
- Etablissement d'un calendrier de mise en œuvre des recommandations.
- Portage formel des recommandations du Dialogue National à travers une Loi-cadre sur leur mise en œuvre.
- Elaboration de décrets d'application pour les recommandations spécifiques adoptées par les Assises.
- Publication des rapports et des documents finaux des Assises.
- Adoption et publication d'une Déclaration d'entente nationale.
- Médiatisation des résultats du dialogue.